FORMATION ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION EN CRÈCHE ET EAJE

Finalité : Permettre aux professionnels désignés d'agir rapidement, en sécurité et de façon coordonnée face à un départ de feu, en tenant compte de la faible autonomie des jeunes enfants, sans compromettre leur mise en sécurité ni se substituer aux services de secours.



Durée	4 heures pédagogiques, hors pauses	**Effectif conseillé**	4 à 10 participants
Modalité	Présentiel sur le site client	**Public**	Professionnels de crèche ou d'EAJE désignés EPI
Prérequis	Aucun	**Lieu**	Intra-établissement à La Réunion
Validation	Attestation de fin de formation	**Maintien des acquis**	À définir selon les risques et l'organisation du site

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier les conditions d'apparition et de propagation d'un incendie ainsi que les risques propres aux crèches et EAJE.
- Déclencher l'alarme, transmettre une alerte complète et appliquer les consignes incendie de l'établissement.
- Choisir et utiliser le moyen de première intervention adapté, uniquement lorsque les conditions de sécurité le permettent.
- Coordonner l'intervention avec les professionnels chargés de la mise en sécurité ou de l'évacuation des enfants.
- Reconnaître les limites de l'intervention, se replier sans délai et faciliter l'arrivée des secours extérieurs.

COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, le participant doit être capable d'analyser un départ de feu en crèche ou EAJE, de protéger sa propre sécurité, de donner l'alarme et l'alerte, puis d'engager une action de première intervention adaptée sans retarder la mise en sécurité des enfants.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Durée	Séquence	Contenu	Méthodes
15 min	**Accueil et positionnement**	Présentation des objectifs. Recueil des attentes et des expériences. Identification des locaux sensibles, des effectifs d'enfants et des consignes connues.	Échanges dirigés et questions diagnostiques
40 min	**Comprendre le phénomène incendie et les risques en EAJE**	Triangle du feu, combustion et propagation. Dangers des fumées. Risques liés à la cuisine, la lingerie, aux appareils électriques, aux batteries, au mobilier, aux textiles et aux espaces de sommeil.	Apports illustrés et analyse de situations en petite enfance
30 min	**Organisation de la première intervention**	Rôle et limites de l'EPI. Alarme, alerte et informations à transmettre. Priorité aux enfants et coordination avec les équipiers chargés de leur mise en sécurité. Compte rendu, accueil des secours et repli.	Étude des consignes internes et cas concrets EAJE
35 min	**Moyens de première intervention**	Extincteurs et, si présent, RIA. Agents extincteurs, pictogrammes, portée, distance d'attaque, approche et contrôle après extinction. Choix du moyen adapté et précautions face aux équipements électriques et batteries.	Démonstration et exercices de choix
90 min	**Pratique sur feux simulés**	Prise en main et déclenchement. Positionnement en sécurité. Attaque d'un départ de feu avec le moyen approprié. Intervention coordonnée, surveillance, repli et compte rendu. Chaque participant manipule un extincteur et est évalué en situation.	Démonstration, entraînement individuel, scénarios EAJE et évaluation

Durée	Séquence	Contenu	Méthodes
20 min	**Reconnaissance du site**	Repérage des alarmes, extincteurs, coupures d'urgence, locaux à risques, dortoirs, cheminements, espaces de mise en sécurité, points de rassemblement et accès des secours.	Visite commentée ou analyse du plan de l'établissement
10 min	**Évaluation et synthèse**	Bilan des mises en situation, questions de contrôle, correction des écarts et rappel des conduites à tenir.	Évaluation pratique et orale

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports courts, d'échanges, de démonstrations et d'exercices pratiques contextualisés aux crèches et EAJE.
- Support visuel, consignes et plans de l'établissement, extincteurs pédagogiques ou appareils du site autorisés à l'emploi.
- Générateur de flammes ou dispositif de simulation sécurisé, installé dans une zone balisée, à distance des enfants et du public.
- RIA intégré à la séquence uniquement si l'établissement en est équipé et si les conditions techniques permettent sa mise en œuvre en sécurité.

ENCADREMENT

La formation est animée par un formateur compétent en sécurité incendie et en pédagogie, disposant d'une expérience adaptée aux moyens de première intervention et aux contraintes des établissements accueillant de jeunes enfants.

ÉVALUATION ET VALIDATION

- Évaluation diagnostique au démarrage afin d'adapter les exemples et les exercices à l'organisation de l'EAJE.
- Évaluation formative tout au long de la session par questionnement, observation et correction immédiate.
- Évaluation individuelle lors des mises en situation : alarme et alerte, choix du moyen, sécurité de l'approche, utilisation, coordination avec la mise en sécurité des enfants et décision de repli. Les acquis et les points à renforcer sont consignés par le formateur dans une grille d'observation.
- Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action. Le suivi de la participation est assuré par émargement. Cette formation ne délivre ni diplôme ni habilitation réglementaire.

ORGANISATION ET SÉCURITÉ DE LA PARTIE PRATIQUE

L'établissement transmet avant la formation ses consignes incendie, son organisation de mise en sécurité des enfants, ses risques particuliers, les moyens disponibles et les contraintes du site. La pratique est organisée dans une zone autorisée, sécurisée et inaccessible aux enfants. Le formateur peut adapter, reporter ou interrompre un exercice si les conditions météorologiques, techniques ou humaines ne permettent pas sa réalisation sans risque.

ACCESSIBILITÉ

Pour toute demande d'aménagement, contacter Bruno CHAUMETTE au 06 24 53 04 99 avant l'inscription. Les besoins sont étudiés avec le bénéficiaire afin de définir les adaptations possibles des supports, des exercices et des conditions d'accueil, en préservant la sécurité. Si nécessaire, une orientation vers un interlocuteur spécialisé est proposée.

RÉFÉRENCE RÉGLEMENTAIRE ET PRÉVENTION

Code du travail, notamment articles R. 4227-28, R. 4227-29, R. 4227-38 et R. 4227-39. Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP, arrêté du 25 juin 1980 modifié, et dispositions particulières applicables aux établissements de type R issues de l'arrêté du 4 juin 1982 modifié, selon le classement de l'EAJE. Ressources INRS sur l'incendie au travail, l'intervention et les consignes de sécurité. Les consignes propres à l'établissement demeurent applicables.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Accès et inscription	Demande par téléphone ou via le formulaire du site. Analyse du besoin, proposition de devis et confirmation de la date avec le client.	**Tarif**	Sur devis selon l'effectif, le lieu et les moyens mobilisés.
Documents remis	Support et attestation aux participants ; copie de l'émargement au client.	**Contact**	**Bruno CHAUMETTE** **Tel : 06.24.53.04.99** **Mail : contact@ap-formation-reunion.re**
Délai d'accès	Le délai prévisionnel entre la demande et le début de la formation est précisé dans le devis, selon les disponibilités et les contraintes du site.	**Date de session**	Convenue avec le client et confirmée avant la formation.